

Luxembourg, le 9 février 2023

Circulaire n° 2023-021

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux,
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Cours destinés aux fonctionnaires communaux qui se préparent à l'examen de promotion du secteur technique en exécution du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le ministère de l'Intérieur organisera des cours préparatoires à l'examen de promotion destinés aux fonctionnaires du secteur technique. Je tiens à préciser que cette formation s'adresse uniquement aux fonctionnaires du groupe de traitement D1 - sous-groupe à attributions particulières, artisan et agent de transport et du groupe de traitement C1 - sous-groupe technique, expéditionnaire technique, se préparant à l'examen de promotion de leur groupe de traitement.

Les cours préparatoires aux examens de promotion se dérouleront au cours du mois de mars 2023 à la Chambre des métiers selon le programme annexé.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que des cours préparant aux examens de promotion des groupes de traitement B1 - sous-groupe administratif et C1 - sous-groupe administratif seront organisés au mois de juin 2023. Les dates exactes seront communiquées en temps utile par voie de circulaire.

J'invite les responsables des administrations communales, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à porter la présente circulaire à la connaissance des fonctionnaires concerné-e-s.

Les candidat-e-s devront envoyer leur demande d'inscription par courriel au service examens et formations du ministère de l'Intérieur (examen.formation@mi.etat.lu) moyennant le formulaire annexé jusqu'au **6 mars 2023 au plus tard**.



Le service examens et formations du ministère de l'Intérieur se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au numéro de téléphone 247-74651 et par courriel à examen.formation@mi.etat.lu.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding



Cours préparatoires aux examens de promotion

Les cours se tiendront à la Chambre des métiers, 2 Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg:

Vendredi, le 24 mars 2023	10.00-12.00 hrs	Mme Marny Schmitz	Législation sur les marchés publics	C1 – Expéditionnaire technique (1 ^{ère} partie)
Lundi, le 27 mars 2023	10.00-12.00 hrs	Mme Marny Schmitz	Législation sur les marchés publics	C1 – Expéditionnaire technique (2 ^{ème} partie)
Mardi, le 28 mars 2023	09.00-10.00 hrs	M. Cyrille Goedert	Organisation des communes	D1 – Artisan D1 - Agent de transport
	10.00-11.30 hrs	Mme Nadine Legille-Hartmann	Rapports de service	D1 - Artisan
	13.15-14.45 hrs	Mme Nadine Legille-Hartmann	Mesures préventives contre les accidents	D1 – Artisan
	14.45-16.15 hrs	Mme Nadine Legille-Hartmann	Rapports de service	C1 - Expéditionnaire technique
Mercredi, le 29 mars 2023	10.00-12.00 hrs	Mme Marny Schmitz	Législation sur les marchés publics	C1 – Expéditionnaire technique (3 ^{ème} partie)
Vendredi, le 31 mars 2023	10.00-12.00 hrs	Mme Marny Schmitz	Législation sur les marchés publics	C1 - Expéditionnaire technique (4 ^{ème} partie)



INSCRIPTION AUX COURS PREPARATOIRES

Examen de promotion

Groupe de traitement D1 – artisan et agent de transport

Groupe de traitement C1 – expéditionnaire technique

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Groupe de traitement : _____

Sous-groupe de traitement : _____

Employeur actuel : _____

E-mail : _____

N° de téléphone : _____

Je souhaite participer au(x) cours suivant(s) :

- Organisation des communes
- Rapports de service (D1 – artisan)
- Mesures préventives contre les accidents
- Rapports de service (C1 – expéditionnaire technique)
- Législation sur les marchés publics

Date : _____

Signature : _____